

Nombre de conseillers  
En exercice : 29  
Présents : 21  
Votants : 28  
Date de la convocation : 22 mars 2011

N° 11.03.28.10

L'an deux mille onze et le vingt huit du mois de mars, le Conseil municipal de la Commune de Juvignac, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins cinq jours francs avant la présente séance, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence du Maire.

**PRÉSENTS** : Mme SANTONJA, M. COMBE, Mme LABORDE, MM CONTE, OUSSET, Mme CHABLE GAUZY, M. ALLOUCHE, Mme PLAYS, M. BOUISSEREN, Mmes ALQADI NASSAR, CARRETIER, M. SAUVAN, Mme FONS VINCENT, MM LE NGUYEN, GRÉPINET, TALBOT, Mlle CROS, M. FÉVRIER, Mme BOULANGÉ, MM PLANCHERON, SAVY.

**PROCURATIONS** : Mme ROMÉRO en faveur de Mme GAUZY CHABLE  
M. CAPRON en faveur de M. BOUISSEREN  
Mme RAMON BOTONNET en faveur de Mme CARRETIER  
M. PAUL en faveur de M. LE NGUYEN  
M. CARILLO en faveur de M. SAUVAN  
Mme TARAYRE en faveur de M. SAVY  
M. BOUSQUEL en faveur de M. FÉVRIER

**ABSENTE** : Mlle VAN ELST

### **ALIENATION de TERRAINS COMMUNAUX**

#### **Rapporteur : Monsieur COMBE**

Pour permettre la réalisation du lotissement MARCO-POLO, la commune de Juvignac doit céder au groupe Guiraudon, Guipponi, Leygue, les parcelles reprises ci-dessous :

- BX 141 pour 27 m<sup>2</sup>
- BX 143 pour 1 m<sup>2</sup>
- BX 24 pour 825 m<sup>2</sup>

La superficie globale à céder est de 853 m<sup>2</sup>

Le prix de vente serait de 25 300 € supérieur à l'estimation des Domaines en date du 17 février 2011.

Aussi est-il proposé au Conseil municipal :

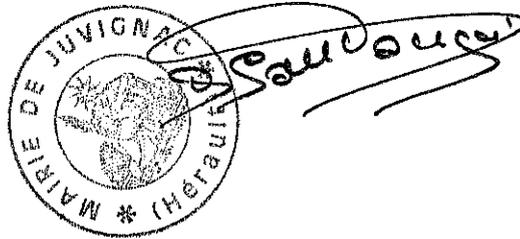
- D'autoriser la vente au groupe Guiraudon, Guipponi, Leygue, des parcelles reprises ci-dessous
  - BX 141 pour 27 m<sup>2</sup>
  - BX 143 pour 1 m<sup>2</sup>
  - BX 24 pour 825 m<sup>2</sup>
- De dire que le prix de vente sera de 25 300 € H.T.
- De dire que les frais d'acte et de bornage seront à la charge de l'acquéreur

- D'autoriser Madame le Maire à signer tout acte se rapportant à cette affaire

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur Combe à l'unanimité des suffrages.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Le Maire



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le .....  
et publication  
le .....

**Accusé de réception préfecture****Objet de l'acte :** ALIENATION DE TERRAINS COMMUNAUX**Date de transmission de  
l'acte :** 30/03/2011**Date de réception de  
l'accusé de réception :** 30/03/2011**Numéro de l'acte :** 11-03-28-10 ( voir l'acte associé )**Identifiant unique de l'acte :** 034-213401235-20110328-11-03-28-10-DE**Date de décision :** 28/03/2011**Acte transmis par :** Corinne BERNAL**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 3. Domaine et patrimoine  
3.2. Alienations  
3.2.1. Délibérations

